

2020, pour un maïs engagé !

*L'année 2019
aura porté ses fruits.
Point de récolte record,
beaucoup d'aléas :
du semis au silo,
les caprices du climat.*

*Mais aussi la naissance
d'une nouvelle stratégie.
Forger les clefs
de la compétitivité,
Recréer des sources
de valeur ajoutée,*

*Poursuivre la voie
de la durabilité,
La culture du maïs
poursuit son ambition.
Mettre fin aux combats
et postures acharnés,*

*Besoin de dialoguer
avec la société,
Plus loin tous ensemble
vers une vision partagée.
Lire l'avenir en confiance
et avec passion.*

Le chiffre du mois

80 millions de tonnes
C'est la quantité de CO₂ capté
par le maïs français. Suite à la récolte,
8 millions de tonnes se retrouveront
dans le sol sous forme de carbone humifié.

MARCHÉ

VERS UNE HAUSSE DES SURFACES DE MAÏS POUR LA FUTURE CAMPAGNE

Les cours du maïs ne pourront pas compter sur beaucoup d'éléments haussiers avant le début des semis ce printemps.

Chine/États-Unis : l'heure de la détente commerciale ?

Le 15 janvier dernier, officiels chinois et américains signaient la première phase d'un accord commercial après des mois d'escalade tarifaire. Ce premier accord porte notamment sur les achats chinois de produits agricoles américains, une revendication de Donald Trump. Celui-ci semble de prime abord avoir atteint son objectif. L'accord comporte bien le montant de 40 milliards de dollars d'achats annuels de produits agricoles américains par la Chine mais a cependant suscité la déception des marchés outre-Atlantique. Cet accord ne comporte en effet qu'un montant global pour l'ensemble du secteur agricole, aucune précision n'étant apportée spécifiquement par produit. Par ailleurs, la Chine a réaffirmé que les achats se feraient aux conditions de marché et qu'elle ne comptait pas perturber ses autres fournisseurs. De plus, les sujets les plus sensibles (propriété intellectuelle, subventions industrielles...) ont été mis de côté en attendant un hypothétique deuxième accord commercial. Après seulement, les hausses de droits de douane réciproques des derniers mois pourraient être levées. Avec tant de restrictions, cet accord semble encore virtuel. En attendant de réels achats chinois, il pourrait s'agir d'une simple trêve bienvenue dans la guerre commerciale qui oppose la Chine et les États-Unis. L'économie chinoise souffre et Donald Trump a besoin d'afficher des succès internationaux avant les élections présidentielles de novembre. Dans ce contexte, le conflit pourrait reprendre en fin d'année.

Vers des surfaces en hausse

La plupart des grands exportateurs mondiaux et l'Union Européenne ont vu, ou vont voir, les surfaces de maïs augmenter pour la campagne 2020/2021.

C'est déjà le cas en Amérique du Sud, où les surfaces semées en Argentine et les surfaces de maïs safra au Brésil sont en nette hausse, même si les conditions climatiques ont pu

handicaper ces productions. Cela devrait de nouveau se confirmer avec le maïs safrinha (seconde récolte) au Brésil, dont les semis commencent à peine, du fait d'une forte demande intérieure et de prix domestiques très attractifs pour les producteurs. Aux États-Unis, en 2019, de nombreux hectares, non semés ou déclarés non récoltables par les mécanismes de l'assurance-récolte en raison d'une pluviométrie excessive, avaient été retirés de la production. Ces surfaces devraient revenir au printemps 2020.

Enfin, en Europe et notamment en France, les difficultés de semis de céréales à paille à cause d'un automne particulièrement pluvieux, ont laissé de nombreux hectares vacants pour les cultures de printemps dont le maïs. Stratégie Grains projette ainsi une surface de maïs en Europe en 2020 en hausse de 3,5 % par rapport à 2019 atteignant environ 9 millions d'hectares.

Cependant, la demande mondiale reste très dynamique et devrait rester supérieure à la production mondiale pour la 3^{ème} campagne consécutive en 2019/20. De quoi soutenir les cours.

DIRECTION DURABILITÉ 2025

Lors du Congrès du maïs de novembre dernier à Toulouse l'AGPM a présenté son engagement vers une maïsiculture durable. Le Président Daniel Peyraube a pris deux engagements chiffrés : 10 000 exploitations maïsicoles certifiées HVE et 1 million de crédit carbone générés par la maïsiculture à horizon 2025. Ces engagements reposent sur une stratégie qui guidera les actions des 5 années à venir. Car, comme l'a souligné Daniel Peyraube lors de sa réélection le 8 janvier dernier : « *Nous ne sommes pas dans un effet d'annonce, encore moins dans une opération de communication. Le travail des prochains mois s'annonce colossal. Nous allons définir le maïs français durable, explorer les ressorts de la compétitivité, rechercher les sources de création de valeur. Cette durabilité de la maïsiculture, ne se décrète pas. Elle se construit jour après jour et se nourrira de l'énergie de notre filière, de la résilience de notre plante maïs et des autres parties prenantes de la société qui accepteront d'échanger avec nous* ». Un vaste programme qu'en ce début d'année 2020 nous

souhaitons partager avec vous. Il reposera sur trois axes complémentaires : - La durabilité, avec la définition du « maïs français durable ». - La compétitivité, qui passera par d'ambitieux travaux menés en filière et l'obtention de dispositifs d'accompagnement. - La création de valeur ajoutée par la segmentation et la rémunération de services rendus à la société.

UN MAÏS FRANÇAIS DURABLE

La durabilité va se construire avec les différents maillons en amont et en aval de la production, mais également avec des ONG et observateurs de la société qui souhaitent apporter leur contribution. La culture du maïs a déjà énormément d'atouts : faible IFT, réservoir de biodiversité, résilience, captation du carbone... Des atouts à déployer pleinement comme c'est déjà le cas pour les exploitations engagées dans la démarche de certification maïs, qui par la couverture hivernale des sols, ont pleinement démontré leur bénéfice environnemental.

Un maïs durable c'est quoi ? HVE, une réponse

L'AGPM va s'atteler à définir le référentiel d'un maïs durable et travailler en premier lieu sur le référentiel HVE. Si ce dispositif est aujourd'hui la référence, il pénalise les exploitations maïsicoles car il ne tient pas compte du faible IFT du maïs. L'AGPM, adhérente de l'association HVE-Développement, œuvre à faire supprimer cette anomalie. La certification environnementale (de niveau 2) pourrait être à terme au cœur de la définition du maïs durable. Mais l'AGPM entend aussi accompagner les exploitations qui le souhaitent vers l'excellence environnementale qui sera couronnée par la CERTIFICATION HVE et devra conduire à une valorisation supplémentaire sur les marchés. Cet accompagnement passera par un recensement des besoins et l'accompagnement de l'Institut technique Arvalis et de l'INRA en matière d'innovation, de connaissance du sol, d'utilisation de l'eau et de produits phytosanitaires, de sélection, de biodiversité... et un réseau d'exploitations témoins. L'engagement de 10 000 exploitations maïsicoles HVE d'ici 2025 symbolise l'ambition de l'AGPM sur ce volet.

UNE COMPÉTITIVITÉ RETROUVÉE

Même avec une excellence environnementale il n'y aura pas de maïs durable non compétitif. La compétitivité est la condition *sine qua non* de la pérennité de la culture en France et passera par un ensemble de travaux à mener par la filière maïs aussi par des engagements des pouvoirs publics.

Réduction des coûts

En matière d'études économiques, l'AGPM mène des analyses de fermes types avec Arvalis. Ces travaux seront poursuivis afin d'identifier les gisements des progrès en matière d'investissement et de réduction des coûts. Les solutions identifiées seront à promouvoir auprès des agriculteurs, de même que les diverses voies de mutualisation possibles. La maîtrise des coûts de séchage est un autre levier à activer, en travaillant l'ensemble de l'itinéraire cultural. À côté de ces

travaux, nous devons démontrer le rôle stratégique du maïs. Car la première culture produite au monde est d'avantage importée dans l'UE depuis 3 ans.

Préférence communautaire et lutte contre les distorsions

Il est donc de notre responsabilité de dénoncer ce paradoxe : alors que le consommateur est de plus en plus exigeant sur la qualité de son alimentation, il est amené à consommer davantage de produits importés, ne répondant pas aux mêmes normes de production que celles imposées aux agriculteurs français. Forts de cette prise de conscience, les pouvoirs publics doivent doter notre pays d'une politique agricole ambitieuse à la hauteur des enjeux, en particulier climatiques. Lutte contre les distorsions de concurrence, protection des agriculteurs contre les aléas climatiques (par l'accès à l'assurance récolte, à l'irrigation et aux innovations variétales), préférence communautaire, devront guider cette politique.

DE LA CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE

L'AGPM souhaite contribuer à créer de la valeur ajoutée dans la filière. Maïs doux, semence, pop-corn, waxy, bio, blanc... la segmentation du maïs est un gisement de valeur à condition de créer des filières viables et pérennes allant de la sélection de variétés à la valorisation des maïs « spéciaux », sur un marché rémunérateur. De par sa polyvalence et ses qualités (richesse en énergie, sans gluten...) le maïs a assurément sa place sur le marché des aliments santé ou dans des filières de transformation animale haut de gamme. Cultivable dans toutes les régions de France, il pourrait davantage s'inscrire dans des démarches de productions locales telles que les produits sous signes d'identification de qualité et d'origine, ou encore, des gisements d'énergie sous forme de biocarburant ou de biogaz. La valeur est aussi dans les externalités positives de la production, en particulier dans la production d'énergies renouvelables et en matière de lutte contre le changement climatique puisque le maïs capte plus de CO₂ que la plupart des productions. L'AGPM entend bien valoriser cette qualité et s'investit, aux côtés des autres grandes cultures, dans l'élaboration d'une méthode « bas carbone » dans le but d'obtenir un label qui permettra la vente de crédits carbone. Là encore l'ambition est forte avec 1 million de crédits visés en 2025.

HORIZON 2025

A l'époque du zapping et des vidéos de quelques secondes, nous devons oser réinvestir le temps long. 5 années ce n'est que 5 semis et 5 récoltes. Il n'en faudra pas moins pour identifier des initiatives et des pistes de progrès, les tester, les corriger, les faire connaître, les déployer... Aucune transformation profonde n'est possible dans la précipitation. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour découvrir le chemin parcouru par le maïs français.

LOI ANTI-GASPILLAGE : LES SACS EN BIO PLASTIQUES PRÉSERVÉS

Initialement prévue pour développer l'économie circulaire et le recyclage, la loi anti-gaspillage n'a pas échappé à la vague antiplastique, avec l'objectif de sortir des plastiques à usage unique en 2040. Dans ce cadre, le Club Bioplastique, après une difficile bataille, a réussi à conserver dans la loi adoptée le 21 janvier, l'utilisation des sacs de fruits et légumes biosourcés et compostables en alternative aux sacs en plastique d'origine pétrolière, ainsi que les capsules café biodégradables.

LA NOUVELLE SAISON TERRES DE PARTAGE EST REPARTIE SUR FRANCE 2

Chaque samedi et dimanche depuis le 4 janvier, France 2 diffuse avant le JT de 13h la quatrième saison de « Terres de Partage », programme court parrainé par Passion Céréales. Cette saison inédite repart ainsi à la découverte des initiatives collectives du monde agricole et de ses filières jusqu'au 1^{er} mars 2020 avec des témoignages d'acteurs du monde rural à travers toute la France. Au programme : transmission des savoir-faires artisanaux, démarches collectives innovantes entre agriculteurs, recyclage et matériaux biosourcés, biodiversité au service des cultures... Chaque épisode est à redécouvrir sur la chaîne YouTube de Passion Céréales.

UNE NOUVELLE MALLETTE PÉDAGOGIQUE SUR LE MAÏS

Le maïs, de sa production à notre alimentation, est la nouvelle mallette pédagogique proposée gratuitement par Passion Céréales depuis la rentrée 2019-2020 dans les classes de CE2, CM1 et CM2. Contenant des ressources variées : guide de l'enseignant, calendrier cultural, sachets de graines, moutures de maïs, sachet biodégradable, cahier d'activités et dépliant pour les élèves... cet ensemble aborde différents thèmes des programmes scolaires. A l'issue du premier trimestre, la mallette est déjà dans presque 300 classes. N'hésitez pas à en parler aux enseignants de vos enfants.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Prévisionnel janvier 2020 (1000 t)		2018/19	Prév. 2019/20
Ressources	Stock départ	2575	2 090
	Collecte	10 508	10 125
	Importations	866	600
Utilisations	FAB	3 288	2 500
	Util. humaines et indus.	2 918	2 970
	Exportations	4 213	4 080
	Autres	1 442	1 191
Stock final (ressources - utilisations)		2 090	2 073

Prix de la récolte 2019, exprimés en €/t base juillet

